

Sommaire

INTRODUCTION.....	2
LES PROCEDURES A METTRE EN ŒUVRE:.....	2
Principes généraux:.....	2
La prise en compte d'actifs et de passifs antérieurement non comptabilisés:.....	3
L'élimination de certains actifs et passifs antérieurement comptabilisés:.....	3
Le reclassement de certains actifs et passifs:.....	3
Le retraitement des données comparatives de l'exercice 2009:.....	4
Elaboration d'un tableau de concordances Chiffré (PCN/SCF).....	4
Elaboration d'un tableau de correspondance et plan de comptes interne SCF.....	4
LA TRANSLATION DES SOLDES DES COMPTES.....	5
Le reclassement des comptes.....	5
Globalisation ou déglobalisation de certains comptes.....	5
Confection du journal de translation.....	6
LE RETRAITEMENT.....	6
Comptes dont la correspondance n'est pas établie.....	6
Traitement des comptes transitoires.....	7
FINALISATION DU « PASSAGE» ET CONFECTION DES ETATS FINANCIERS 2009.....	7
La vérification des travaux liés au passage.....	8
Approbation du bilan d'ouverture.....	8
ETUDE DE CAS :.....	9
Présentation de la société :.....	10
Activité principale :.....	10
Structure administratif.....	10
Le journal de REOUVERTURE au 01/01/2010.....	11
Tableau de correspondance PCN/SCF.....	14
Annexe 1.....	15
Annexe 2 : les RETRAITEMENTS.....	19

INTRODUCTION

Le nouveau système comptable financier est réalisé dans un cadre de réponse à une stratégie de convergence du langage comptable national au plan mondial. Cette section propose dans un premier temps un programme et une plaquette de passage de PCN75 vers le nouveau système comptable pour une moyenne entreprise. Elle montre ensuite les incidences d'application ainsi que les enjeux et les impacts entendus de ce référentiel sur le marché et les entreprises algériennes.

La mise en œuvre pratique de nouveau système comptable financier ne se fait pas sans poser la problématique liée aux exigences de l'application de ces normes par rapport à la nature, la complexité et les règles juridiques et fiscales qui relèvent des sources et souveraineté de chaque pays.

Dans le présent rapport « passage de PCN vers le SCF », nous allons présenter dans un premier temps le cadre juridique et le règlement fiscal qui sont et qui vont être posés par les autorités publiques afin de confirmer la mise en place de nouveau référentiel.

Dans un deuxième temps, nous mettrons l'accent sur des mesures préparatoires devront accompagner les entreprises pour leur passage.

LES PROCEDURES A METTRE EN ŒUVRE:

Le premier règlement qui organisé le passage c'est l'Instruction N° 02 du 29 Octobre 2009 portant première application du Système Comptable Financier 2010 dont elle explicite les modalités d'application.

La présente instruction précise les procédures à mettre en œuvre:

Principes généraux:

Les états financiers relatifs à l'exercice 2010 devront être préparés et présentés comme si l'entité avait toujours arrêté ses états financiers en se conformant aux dispositions prévues par le nouveau système. En conséquence ces nouvelles dispositions devront être appliquées de façon rétrospective, sauf lorsque le montant de l'ajustement relatif aux exercices antérieurs ne peut être raisonnablement déterminé.

Ainsi les entités devront:

- établir un bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2010 conforme à la nouvelle réglementation,
- retraiter les données comparatives de l'exercice 2009, afin d'assurer au niveau des états financiers 2010 présentés conformément à la nouvelle réglementation la comparabilité avec les informations financières relatives à l'exercice 2009.

- Imputer sur les capitaux propres du bilan d'ouverture les ajustements consécutifs aux retraitements imposés par cette première application de la nouvelle réglementation comptable.
- présenter en annexe des explications détaillées de l'impact du passage à la nouvelle réglementation sur la situation financière, la performance financière et la présentation des flux de trésorerie.

La prise en compte d'actifs et de passifs antérieurement non comptabilisés: L'application rétrospective du nouveau plan comptable au bilan d'ouverture implique d'inclure tous les actifs et passifs qui correspondent aux définitions et aux conditions de comptabilisation prévues par la nouvelle réglementation notamment:

- Les frais de développement comptabilisés en charges, mais considérées comme des immobilisations incorporelles selon les nouvelles normes,
- les actifs en location financement et le passif correspondant,
- les Instruments financiers non comptabilisés à l'actif ou au passif, les provisions pour retraites et prestations assimilées non comptabilisées,
- les actifs et passifs des sociétés non consolidées alors qu'elles correspondent aux critères de consolidation,
- Les impôts différés

L'impact de ces retraitements est imputé sur les capitaux propres.

L'élimination de certains actifs et passifs antérieurement comptabilisés: L'application rétrospective du Système Comptable Financier au bilan d'ouverture implique aussi d'éliminer un certain nombre d'actifs et de passifs figurant au bilan d'ouverture qui ne remplissent pas les conditions de comptabilisation prévues par la réglementation, et notamment:

- les frais d'établissement, charges différées et charges à étaler,
- les frais de recherche comptabilisés en immobilisations,
- les provisions pour grosses réparations précédemment comptabilisées,
- les autres provisions pour risques non admises comme provisions pour charges,
- les éléments tels que parts de marché acquises dans le cadre d'un regroupement.

L'impact de ces retraitements est imputé sur les capitaux propres.

Le reclassement de certains actifs et passifs:

L'application rétrospective du Système Comptable Financier au bilan d'ouverture implique également de reclasser certains postes d'actifs, de passifs ou de capitaux propres dans une autre catégorie:

- Les actifs et passifs doivent être classés dans les catégories « courant » ou « non courant »,
- les valeurs mobilières de placement, titres immobilisés en portefeuille doivent être reclassés dans les différentes catégories d'actifs financiers (Actifs détenus jusqu'à l'échéance, actifs détenus à des fins de transaction, actifs disponibles à la vente).

Le retraitement des données comparatives de l'exercice 2009:

Afin d'assurer la comparabilité des informations relatives à l'exercice 2010 avec celles relatives à l'exercice 2009, les entités pourront être amenées à modifier rétrospectivement les méthodes d'évaluation de certains postes des états financiers 2009, mais ceci uniquement dans le cadre de la présentation des informations comparatives figurant sur les états financiers 2010

Ainsi par exemple:

- les provisions pour charges devront faire l'objet d'une actualisation, si cette actualisation a un effet significatif sur la présentation des états financiers,
- les actifs financiers détenus à des fins de transaction, les actifs biologiques devront être évalués à la juste valeur.

Elaboration d'un tableau de concordances Chiffré (PCN/SCF).

Le tableau de concordances chiffré réalisé doit servir d'appui au travail de translation des soldes.

Il s'agit à ce stade d'alimenter, sur la base des soldes des comptes PCN au 31/12/2009, les nouveaux comptes correspondants SCF, créés à cet effet.

Il faut notamment s'assurer que les totaux de la balance PCN au 31/12/2009 soient égaux à ceux du tableau de concordance SCF. Le tableau de concordance ainsi défini, et arrêté servira, le cas échéant, de base à l'élaboration d'un journal de translation conservé dans le dossier justificatif des opérations de passage

Elaboration d'un tableau de correspondance et plan de comptes interne SCF.

En s'appuyant sur le tableau de correspondance joint à l'instruction N° 02 sus citée, chaque entité est tenue préalablement à toute autre mission induite par l'adoption du SCF, à la confection d'une nouvelle nomenclature des comptes SCF en remplacement de l'ancienne nomenclature PCN.

La confection du nouveau plan de comptes interne SCF, du ressort du principal responsable de la comptabilité, doit être adaptée aux nouveaux besoins induits par le SCF notamment en matière de gestion des immobilisations, des comptes de tiers...

LA TRANSLATION DES SOLDES DES COMPTES

La translation est définie comme l'action qui vise à transférer les soldes des comptes PCN vers les comptes équivalents SCF, appuyée de leur analyse. Néanmoins, tel qu'il apparaît au premier abord, la translation n'est pas une opération systématique de reprise de solde de compte à compte mais une action nécessitant préalablement un reclassement des comptes PCN.

Le reclassement des comptes.

Le reclassement des comptes est l'action qui consiste à éclater un compte en plusieurs autres ou au contraire à regrouper plusieurs comptes en un seul. A l'évidence, cette action qui vise à éclater les soldes et non les comptes eux-mêmes, nécessite dans certains cas une analyse au préalable.

Il en est ainsi par exemple, des comptes 40 PCN à reclasser en fonction des comptes débiteurs d'origine et des comptes 50 PCN à reclasser selon les soldes des comptes créditeurs d'origine.

Globalisation ou déglobalisation de certains comptes.

Par rapport au PCN, la nomenclature des comptes du SCF est caractérisée par :

L'introduction de nouveaux comptes ;

La suppression d'autres comptes ;

Le maintien des mêmes codes et intitulés ;

Des changements de codification ;

Des changements d'intitulés ;

Ainsi les comptes PCN qui correspondent aux mêmes comptes SCF, ne doivent subir aucun éclatement ni regroupement.

A l'inverse, un compte PCN peut être éclaté en plusieurs comptes SCF et un compte SCF peut recevoir plusieurs comptes PCN.

Dans ce cas, le journal de translation doit retracer la ventilation des soldes des comptes concernés vers les comptes SCF correspondants.

Confection du journal de translation

Le journal de translation est un document (extra comptable) devant retracer, à partir du tableau de concordances chiffré, toutes les écritures de transfert des soldes des comptes PCN vers les comptes SCF correspondants.

Etant précisé que s'agissant d'un changement de méthode et de système comptables, il y a lieu de transférer les soldes des comptes PCN vers les comptes appropriés du SCF.

Sachant d'une part que :

- l'absence de symétrie totale entre comptes du PCN et ceux du SCF ne permet pas un transfert systématique de compte PCN à compte SCF ;
- le SCF prescrit de fournir des informations comparatives avec l'exercice précédent ;
- cette comparaison ne peut avoir de sens qu'après retraitement et adaptation, en proforma, des soldes de l'exercice 2009 ;

Il est nécessaire d'adopter la démarche, ci-après, pour solder la totalité des comptes PCN au 31.12.2009, et assurer l'ouverture 2010 en SCF.

LE RETRAITEMENT

Cette phase consiste à retraiter les soldes des comptes des actifs ou passifs charges et produits selon les règles de comptabilisation et d'évaluation telles que définies par le nouveau référentiel comptable ainsi que ceux dont la correspondance en SCF n'est pas établie.

L'impact des retraitements sur les comptes de résultat sera comptabilisé dans un compte « report à nouveau » comme un ajustement des résultats non distribués, tel que préconisé dans l'instruction n° 2.

L'impact généré par les opérations de réévaluation doit être traité selon les dispositions du SCF les régissant.

Comptes dont la correspondance n'est pas établie.

Les comptes dont la correspondance n'est pas établie, c'est-à-dire :

- Sans équivalent en SCF (Exemple de comptes PCN : 40, 50, ...)
- A ventiler sur plusieurs comptes SCF (Exemple de comptes PCN : 31, 62, ...)
- A globaliser sur un compte (Exemple de comptes PCN : 100, 101,102,...vers le 101 en SCF.
- Des actifs et des passifs à retraiter et / ou à dé-comptabiliser (Exemple de compte PCN ; 200, 203, 195,...);
- En relation avec des actifs et des passifs à créer ; (Exemple de compte SCF : 274, 167...)
- Ainsi que tous ceux ne rentrant pas dans les catégories citées ci avant et nécessitant les traitements préconisés par l'instruction N°02 ;

A titre exceptionnel les comptes PCN pour lesquels les comptes SCF ne sont pas définis peuvent être temporairement repris dans un compte transitoire qui peut être créé dans la classe de compte concernée.

Au terme de la phase de retraitement, tous les comptes transitoires créés doivent être soldés par les comptes appropriés, et en tout état de cause avant la clôture de l'exercice 2009 versions SCF.

Le retraitement des comptes au 31.12.2009, doit faire l'objet d'un dossier documenté relatant le détail de chaque opération et compte concerné.

Les comptes transitoires utilisés dans le journal de translation seront impérativement analysés et retraités dans l'étape suivante (journal de retraitement). Ces comptes sont soldés aux 31.12.2009 versions SCF.

Traitement des comptes transitoires

Dans le journal de retraitement, il s'agira de solder tous les comptes transitoires créés pour les besoins du « passage ».

Le retraitement consiste à solder les comptes transitoires par les comptes SCF appropriés.

Les comptes à ventiler doivent être éclatés sur la base de données à la disposition de l'entreprise.

Les comptes à regrouper seront fusionnés conformément à la nomenclature.

FINALISATION DU « PASSAGE » ET CONFECTION DES ETATS FINANCIERS 2009.

La balance 2009 SCF « en PROFORMA » permettra d'établir les états financiers 2009 pour les besoins de la comparabilité avec ceux de 2010.

Le tableau des flux de trésorerie qui sera élaboré pour l'année 2009 (Sans année comparative), nécessitera le recours à des informations complémentaires à tirer le cas échéant des journaux de trésorerie (caisse ou banque).

Le tableau de variation des capitaux propres reprend seulement le solde de départ au 31.12.2008 et les données de 2009 (Sans année comparative).

L'annexe, dont les éléments essentiels seront repris dans celle de l'année 2010, comprendra obligatoirement les informations narratives, descriptives et chiffrées liées au passage avec entre autres :

- La démarche retenue (méthodes et options).
- Les reclassements opérés.
- Les principaux retraitements qui nécessitent des explications.

- La justification des impacts sur le report à nouveau.
- La confection d'un tableau retraçant les incidences sur les capitaux propres.

La vérification des travaux liés au passage.

Pour les entités soumises au contrôle légal (commissariat aux comptes), le passage doit faire l'objet d'un examen par le (ou les) commissaire(s) aux comptes dans le cadre d'une mission particulière, conformément aux dispositions de l'article 3 de l'arrêté du 7 novembre 1994, en mettant en œuvre des diligences appropriées.

Le commissaire aux comptes exprime son opinion sur le bilan d'ouverture au 01.01 2010 indépendamment de l'opinion sur les comptes arrêtés au 31.12.2009 PCN. Il formulera également toutes les réserves spécifiques qu'il jugera nécessaires dans ce cadre.

Approbation du bilan d'ouverture.

Les organes sociaux de gestion arrêtent le bilan d'ouverture au 01 janvier 2010 et apprécient l'impact des retraitements affectant les capitaux propres, avant la réouverture des comptes 2010. Ils seront soumis, au plus tard, à l'AGO devant statuer sur les comptes de l'exercice 2010.

Pour les sociétés non soumises au contrôle légal (commissariat aux comptes), l'examen des retraitements induits par le passage au SCF sera effectué par les organes statutaires.

La validation sera effectuée par l'exploitant lui-même dans les petites entités et sera formalisée par un document dûment, visé par lui-même, contenant le bilan de passage et le compte de résultats. Ces documents seront conservés au même titre que les autres documents de même nature obligatoire pour l'entité.

ETUDE DE CAS :

Comme mentionné ci-dessus, afin d'illustrer les aspects théoriques nous avons essayé d'établir l'opération de passage selon les réglementations parue en vigueur selon le système comptable financier

Au cours de la précédente partie ; nous avons essayé de présenter la méthodologie de passage selon le réglementation en vigueur, en particulier les principales règles introduites dans le nouveau référentiel algérien qui s'inspire en totalité des normes internationales.

Ceci dit cette étude ne saurait être complète sans un cas pratique qui viendra illustrer les aspects théoriques et appuyer les conclusions tirées précédemment.

C'est dans cet esprit que vient ce présent chapitre à travers lequel nous avons tenté d'établir les états financiers d'une entreprise conformément au nouveau système comptable et financier algérien.

Pour cela nous présenterons dans un premier temps l'entité faisant objet de notre étude ainsi que ses états financiers selon le PCN 75 de deux années successives 2007et 2008.

Dans un second temps, nous essayerons de reclasser et de retraiter les postes de notre balance afin d'aboutir à une balance retraitée et d'élaborer les états financiers selon le nouveau référentiel.

Dans cette section nous présenterons dans un premier temps, l'entreprise sujette à notre analyse dans un deuxième temps, nous élaborerons à partir du journal de réouverture 2009 et ses états financiers (bilan et tableau des comptes de résultat) pour l'exercice 2009

Présentation de la société :

Notre entité est une société par action créée année 2004 avec un capital mixte Algéro-belge.

On s'appelle l'entreprise de société xxx comme une condition de confidentialités avec les responsable de société.

Activité principale :

Importation matériels de travaux publique : (elle considère comme représentant de diverse marque du JAPON – USA – Allemagne – coré-de-sud Italie ...etc.

Service Après de Vente : assuré avec une équipe de technicien et ingénieurs qualifié chargé de suivi les engins et machine des clients, et plus de prestations service pour des autres clients.

La société a assuré des formations régulières pour son équipe soit ici en Algérie ou a l'étranger.

Vente pièce de rechange : la société contient un magasin qui Fournit la pièce de rechange Nécessaires pour le entretien et maintenance des machine et engins

Structure administratif

L'entreprise organise selon le plan suivant :

Président directeur général : qui présente le hiérarchiquement l'Autorité suprême dans l'entité

Les directions :

- 1. Direction commercial :** qui fait la commercialisation et le vente de marchandise de l'entreprise.
- 2. Direction technique :** son mission les interventions et l'assistante de clientèle pour les panne et les réparations chargé pour la direction.
- 3. Direction de finance et comptabilité :** son mission le suivi la situation financière et le tenue de comptabilité et organisation comptable.
- 4. Direction d'Administration Général :** elle suivi le personnel plus les divers travaux logistique et les achats locaux, suivi la situation des patrimoines de l'entreprise.

Le journal de REOUVERTURE au 01/01/2010

En s'appuyant sur le tableau de correspondance joint et le journal de réouverture 2009, pour la confection d'une nouvelle nomenclature des comptes SCF en remplacement de l'ancienne nomenclature PCN.

La confection du nouveau plan de comptes interne SCF, du ressort du principal responsable de la comptabilité, doit être adaptée aux nouveaux besoins induits par le SCF notamment en matière de gestion des immobilisations, des comptes de tiers...

Pour l'opération de passage on traite le journal de réouverture est se présente comme suite :

LIBELLE										
REOUVERTURE AU 01/01/10										
DATE	FOLIO	N° LIGNE	COMPTE	LIB. COMPTE	AUXILIAIRE	PCN75	DEBIT	CREDIT	LETRAGE	
31/12/09	1	1	104000	APPORTS EN NUMERAIRES				60 000 000,00		
31/12/09	1	2	105000	APPORTS EN NATURE				10 000 000,00		
31/12/09	1	3	130000	RESERVES LEGALES				306 410,90		
31/12/09	1	4	180600	RIA 2006			14 239 063,47			
31/12/09	1	5	180700	RIA 2007				49 788 893,63		
31/12/09	1	6	180800	RIA 2008				105 001 214,98		
31/12/09	1	7	190000	PROVISIONS POUR RISQUES				6 024 596,37		
31/12/09	1	8	200000	FRAIS RELATIFS AU PACTE SOCIAL			1 080 250,00			
31/12/09	1	9	209000	RESORPTION FRAIS PACTE SOCIAL				918 212,54		
31/12/09	1	10	212100	LICENCES			314 000,00			
31/12/09	1	11	212200	LOGICIELS INFORMATIQUES			270 198,00			
31/12/09	1	12	240000	MAGASINS			3 200 000,00			
31/12/09	1	13	240100	BATIEMENTS ADMINIST. & COMM.			40 266 350,40			
31/12/09	1	14	240200	ATELIERS			17 576 902,24			
31/12/09	1	15	240300	MUR DE CLOTURE			680 300,00			
31/12/09	1	16	240500	HANGAR			851 145,00			
31/12/09	1	17	240600	REAL.PALTFORME/PARKING/BACHE			17 298 610,50			
31/12/09	1	18	243000	MATERIEL ET OUTILLAGE			1 478 670,10			
31/12/09	1	19	244000	MATERIEL TRANSPORT (VEH.LEGER)			9 604 584,80			
31/12/09	1	20	245000	MATERIEL DE BUREAU			385 297,44			
31/12/09	1	21	245200	MOBILIER DE BUREAU			1 971 073,18			
31/12/09	1	22	245500	EQUIPEMENT INFORMATIQUE			5 140 418,76			
31/12/09	1	23	245600	EQUIPEMENT DE COMMUNICATION			766 315,97			
31/12/09	1	24	247500	INSTALLATIONS ET AMENAGEMENTS			7 163 689,78			
31/12/09	1	25	247600	AGENCEM.ET AMENAG.ATELIERS			386 512,26			
31/12/09	1	26	247800	INSTALLATION DE COMMUNICATION			420 885,00			
31/12/09	1	27	247900	AUTRES AGENCEMENTS ET INSTALL.			1 666 429,08			

Rapport de stage N° 08 le passage PCN1975 vers SCF2010

31/12/09	1	28	251000	MATERIEL ET MOBILIERS SOCIAUX			744 560,00		
31/12/09	1	29	280100	INVESTISS.EN COURS PARC SOUS.			1 010 284,86		
31/12/09	1	30	291210	AMORTISSEMENT LICENCE				123 708,29	
31/12/09	1	31	291220	AMORTISS. LOGICIELS INFORMATIQ				123 722,52	
31/12/09	1	32	294000	AMORTISS.DES BATIMENTS				746 666,63	
31/12/09	1	33	294010	AMORTIS.BATIMENTS ADMINISTRAT.				3 129 549,55	
31/12/09	1	34	294020	AMORTISS.ATELIERS				3 515 380,41	
31/12/09	1	35	294030	AMORTISS.PARC SOUS DOUANES				181 413,29	
31/12/09	1	36	294050	Apport numéraires				223 425,59	
31/12/09	1	37	294060	AMORTIS.PARKING/BACHE				3 417,36	
31/12/09	1	38	294300	AMORTISS.DES MATERIELS				316 827,66	
31/12/09	1	39	294400	AMORTISS.MATERIEL DE TRANSPORT				8 039 078,98	
31/12/09	1	40	294500	AMORTISS.DES EQUIPT DE BUREAU				333 458,41	
31/12/09	1	41	294520	AMORTISS.MOBILIERS DE BUREAU				856 061,56	
31/12/09	1	42	294550	AMORTISS.EQUIPEMENT INFORMATIQ				2 370 647,67	
31/12/09	1	43	294560	AMORTISS.EQUIPT DE COMMUNICAT.				618 127,07	
31/12/09	1	44	294750	AMORTISS.INSTALLATION ET AMENA				1 490 024,44	
31/12/09	1	45	294760	AMORTISS.EQUIPT ATELIER				103 910,66	
31/12/09	1	46	294780	AMORTISS.INSTALL.DE COMMUNICAT				34 929,18	
31/12/09	1	47	294790	AMORTISS.AUTRES AGENC. ET INST				816 247,97	
31/12/09	1	48	295100	AMORTISS.MATERIEL SOCIAL				424 311,51	
31/12/09	1	49	300000	STOCKS MACHINES HITACHI	XXPCCW		73 777 752,25		
31/12/09	1	50	300001	STOCKS MACHINES JOHN DEERE	XXPCCW		42 177 409,76		
31/12/09	1	51	300100	STOCK PIECES HITACHI	XXPCCW		101 180 891,27		
31/12/09	1	52	300101	STOCK PIECES JOHN DEERE	XXPCCW		20 072 778,03		
31/12/09	1	53	300102	STOCK PIECES VOEGELE	XXPCCW		36 958 832,42		
31/12/09	1	54	300103	STOCK PIECES MERLO	XXPCCW		1 547 168,34		
31/12/09	1	55	300104	STOCK PIECES DIVERSES	XXPCCW		2 222 962,97		
31/12/09	1	56	300110	STOCK PIECES INDECO	XXPCCW		2 918 178,74		
31/12/09	1	57	300112	STOCK PIECES JAB	XXPCCW		309 167,99		
31/12/09	1	58	310014	STOCK OUTILLAGE ET AUTRES			1 912 541,07		
31/12/09	1	59	370000	STOCKS A L'EXTERIEUR:MARCHANDI	XXPCCW		147 798 340,00		
31/12/09	1	60	400000	COMPTES DEBITEURS DU PASSIF			1 755 902,85		
31/12/09	1	61	424001	OUEVRES SOCIALES			4 698 024,47		
31/12/09	1	62	426400	CAUTIONNEMENT VERSES SUR MARCH			37 268 158,13		
31/12/09	1	63	426900	AUTRES CAUTIONNEMENTS VERSES			34 155 192,43		
31/12/09	1	64	457200	TVA DEDUCT.SUR INVESTISSEMENTS			1 035 809,35		
31/12/09	1	65	457301	TVA SUR ACHAT 7%			5 767,79		
31/12/09	1	66	457600	PRECOMPTE			37 529 851,00		
31/12/09	1	67	459000	AUTRES AVANC.POUR CPT.E:ACHATS			2 143 443,34		
31/12/09	1	69	462000	AVANCES SUR PRESTATIO SERVICES	F100348		400 000,00		
31/12/09	1	70	464000	AVANCES SUR IMPOTS IBS			10 672 799,00		
31/12/09	1	71	468200	FRAIS COMPT.D'AVANCES:SERVICES			1 403 731,76		

Rapport de stage N° 08 le passage PCN1975 vers SCF2010

31/12/09	1	72	468600	FRAIS COMPT.D'AVANCES:FRAIS			560 000,00			
31/12/09	1	73	470000	CLIENTS ALGERIENS			409 367 127,30			
31/12/09	1	157	470100	CLIENTS ETRANGERS			1 093 112,01			
31/12/09	1	158	471000	CLIENTS ALGERIENS : R.G			34 722 69,00			
31/12/09	1	161	472000	CLIENTS DOUTEUX			639 712,44			
31/12/09	1	162	478000	FACTURES A ETABLIR			247 057,20			
31/12/09	1	163	485000	BANQUE BEA			31 766 356,56			
31/12/09	1	164	487000	CAISSE PRINCIPALE			870 207,38			
31/12/09	1	165	488000	ACCREDITIFS BANCAIRES			101 442 699,81			
31/12/09	1	166	488200	PROVISIONS DES CAUTIONS			555 340,00			
31/12/09	1	167	500000	DETTES				3 164 988,72		
31/12/09	1	168	521260	EMPRUNTS DE CAUTIONNEMENT				15 251 674,29		
31/12/09	1	169	523000	EMPRUNTS DEMIMPEX				16 497 115,64		
31/12/09	1	170	524000	RETENUE DE GARANTIES ALG				1 121 850,02		
31/12/09	1	171	524009	RETENUES DE GARANTIES AUXIL				1 369 569,22		
31/12/09	1	173	530000	FOURNISSEURS DE STOCK ALG				3 841 387,90		
31/12/09	1	179	530100	FOURNISSEURS DE STOCK ETR				604 145 198,6		
31/12/09	1	182	538000	FACTURES A RECEVOIR FRS ALG				281 413,97		
31/12/09	1	183	543000	IMPOT SUR LE REVENU GLOBAL				2 649 550,07		
31/12/09	1	184	545000	RETENUE DE SECURITE SOCIALE				729 790,49		
31/12/09	1	185	547000	TVA COLLECTEE				618 496,58		
31/12/09	1	186	549000	TIMBRE/ VENTES				2 384,80		
31/12/09	1	187	549100	IMPOTS SUR ENGIN				680 000,00		
31/12/09	1	189	562100	TRANSITAIRES				21 017,31		
31/12/09	1	211	562300	CREDITEURS DE SERVICES	F100188			5 021 647,99		
31/12/09	1	212	562400	AUTRES CREDITEURS DE SERVICES	F100059			4 212 000,00		
31/12/09	1	213	563000	PERSONNEL				7 796 641,32		
31/12/09	1	214	564100	TAP DUS				1 008 562,89		
31/12/09	1	215	564200	IBS DUE				26 933 659,00		
31/12/09	1	216	566009	OEUVRES SOCIALES				4 488 024,47		
31/12/09	1	217	568000	CNAS:SECURITE SOCIALE 26%				2 108 607,63		
31/12/09	1	241	570000	ACOMPTES & AVANCES CLIENTS				181 031 569,2		
31/12/09	1	242	588100	DECOUVERT BANCAIRE				38 510 391,53		
31/12/09	1	243	88	Résultat de l'exercice				61 498 346,62		
TOTAL (243) MOUVEMENTS au 31/12/09							1 240 338 624,77	1 240 338 624,77		

Tableau de correspondance PCN/SCF

On s'extrait du journal de réouverture 2010 pour la nouvelle nomenclature des comptes SCF doit servir de base à l'élaboration d'un tableau de concordance chiffré.

Il contient le compte PCN et le libelle PCN selon la nomenclature interne de la société xxx et ses soldes PCN selon le journal de réouverture 2010

En contre partie en se trouve les compte SCF correspond au PCN et les soldes transformés.

Annexe 1

Annexe 2 : les RETRAITEMENTS

ANNEXE N° 03 : LE BILAN DE REOUVERTURE 2010

